

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00378

Numéro SIREN : 507 476 695

Nom ou dénomination : CLOTURES DE PROVENCE

Ce dépôt a été enregistré le 30/11/2022 sous le numéro de dépôt 8535



**EV/2008 B 00378**  
**SA SOGETEC**  
**PORT FREJUS**  
**36 PLACE DEI DOUFIN LE PALADIEN BÂT B**  
**83600 FRÉJUS**

**Nos références : EV/2008 B 00378**

**RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT**  
**(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)**

**CONCERNANT :**

Forme juridique : Société à responsabilité limitée à associé unique

Dénomination sociale : CLOTURES DE PROVENCE

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

QUARTIER LOMBARDIE  
83440 TOURETTES

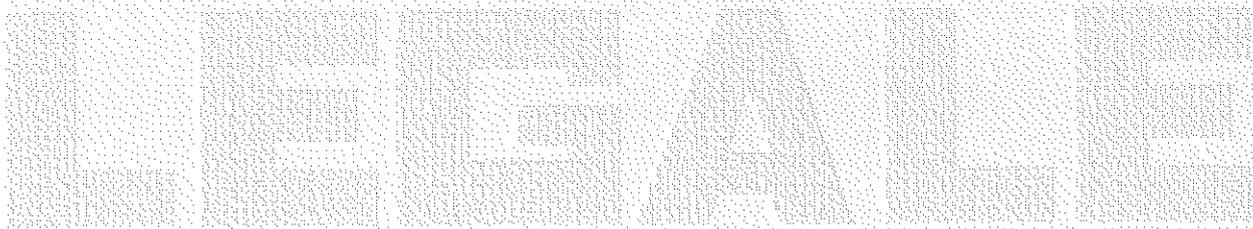
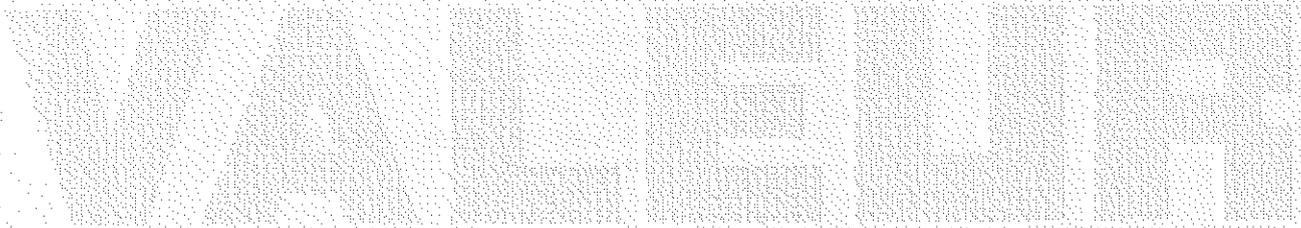
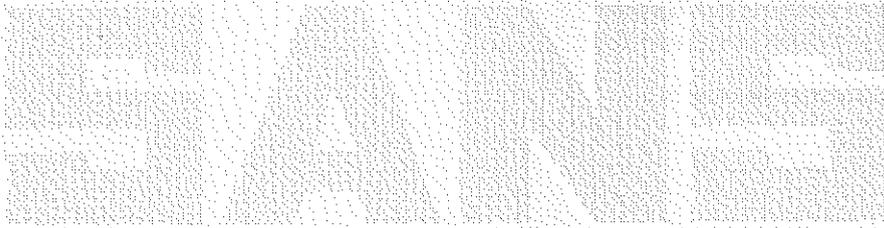
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 507476695 R.C.S Draguignan

Le greffier soussigné constate le 30/11/2022 le dépôt, enregistré sous le numéro 2022/8535, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2021

Récépissé délivré le 30/11/2022  
Maître Cécile LESTOURNELLE-HALLEZ  
Maître Odile GIULIANO





Désignation de l'entreprise EURL CLOTURES DE PROVENCE Néant  \*

Adresse de l'entreprise ZI LA LOMBARDIE 83440 TOURETTES 130 NOV. 2022

Numéro SIRET \* 5 0 7 4 7 6 6 9 5 0 0 0 1 4 83300 DRAGUIGNAN  
Déposé sous le N° 02218535

Durée de l'exercice en nombre de mois \* 1 2 Durée de l'exercice précédent \* 1 2

				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 1</u>		Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 0</u>		
<b>ACTIF</b>		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012					
	Fonds commercial *							
	Autres *	014	016	7 100	7 100		350	
	Immobilisations corporelles *	028	030	58 557	37 731	20 826	6 519	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	8 060		8 060	60	
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>048</b>	<b>73 717</b>	<b>44 831</b>	<b>28 886</b>	<b>6 929</b>	
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	62 997		62 997	54 181	
	Marchandises *	060	062	106 422		106 422	80 685	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	546		546	1 607	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	51 988		51 988	23 138
		Autres * (3)	072	074	22 598		22 598	24 173
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	5 262		5 262	16 835	
	Charges constatées d'avance *	092	094	1 089		1 089	764	
		<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>098</b>	<b>250 902</b>		<b>250 902</b>	<b>201 383</b>
		<b>Total général (I+II)</b>	<b>110</b>	<b>112</b>	<b>324 618</b>	<b>44 831</b>	<b>279 788</b>	<b>208 312</b>

## PASSIF

				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		51 000		51 000		
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		5 100		5 100		
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	131	7 000		4 000		
	Report à nouveau	134		98		59		
	Résultat de l'exercice	136		(71 366)		3 039		
	Provisions réglementées	140						
		<b>Total I</b>	<b>142</b>		<b>(8 168)</b>		<b>63 198</b>	
	Provisions pour risques et charges	<b>Total II</b>	<b>154</b>					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		72 749		70 000		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		20 251		45 976		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		151 663		16 074		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....	169	169	43 293	16 162	13 064		
	Produits constatés d'avance	174						
		<b>Total III</b>	<b>176</b>		<b>287 956</b>		<b>145 114</b>	
	<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>		<b>279 788</b>		<b>208 312</b>		
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193						
	(2) Dont créances à plus d'un an	197						
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199						
	(4) Dont dettes à plus d'un an	195				56 344		
	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				25 622		
	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184						

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		EURL CLOTURES DE PROVENCE										Néant		*									
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le										Exercice N-1 clos le											
				[ 3 1 1 2 2 0 2 1 ]										[ 3 1 1 2 2 0 2 0 ]											
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires		209											210	486 758		204 933							
	Production vendue	biens			215											214									
		services *			217											218	78 436		80 200						
		Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)												222	8 816		44 958						
	Production immobilisée *														224										
	Subventions d'exploitation reçues														226	3 500		1 500							
	Autres produits														230	311		1 283							
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)														232	577 821		332 875							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)														234	383 636		144 466							
	Variation de stock (marchandises) *														236	(25 737)		12 759							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)														238	136		25							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *														240										
	Autres charges externes * :				(dont crédit bail : mobilier 14 582 - immobilier)												242	213 154		121 335					
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243	931												244	3 457		2 047				
	Rémunérations du personnel *														250	45 199		29 753							
	Charges sociales (cf. renvoi 380)														252	24 817		15 223							
	Dotations aux amortissements *														254	3 665		2 563							
	Dotations aux provisions														256										
	Autres charges				dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259													262	9		17		
	Autres charges				dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260																		
Total des charges d'exploitation (II)														264	648 336		328 187								
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>														270	(70 515)		4 688								
Produits financiers (III)														280	13										
Produits exceptionnels (IV)														290											
Charges financières (V)														294	865		1 281								
Charges exceptionnelles				dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347													300			368			
Charges exceptionnelles				dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348																			
Impôts sur les bénéfices *														306											
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)</b>														310	(71 366)		3 039								
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2										312			314	71 366							
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *														316										
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles														318										
	Provisions non déductibles *														322										
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)														324										
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés		247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248													330				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration)														249										
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime														998										
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime														999										
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime														997											
Déductions	Entreprise nouvelles (44 octies A)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)		987	Zones de reconstruction de la défense (44 quinquies)		127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies C)		138			342											
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 octies A)		989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 43 quinquies)		991																	
	Déduction ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer		344	Crédance due au report en arrière du déficit		346					350	1 500											
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G														993										
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G																								
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>				Bénéfice col. 1		Déficit col. 2												352	354		72 866				
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)														356											
Déficits antérieurs reportables : * .....1 2 7.....8 ont été imputés sur le résultat :																360									
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b>				Bénéfice col. 1		Déficit col. 2												370	372		72 866				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quindm

EURL CLOTURES DE PROVENCE

ZI LA LOMBARDIE

83440 TOURRETTES

CERTIFIÉ CONFORME  
À L'ORIGINAL



**ANNEXE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021**

**SOGETEC**

RD 562

LE PLAN ORIENTAL

83440 MONTAOUX

0494507030

**ANNEXE**

**SOMMAIRE**

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
<b>- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>	
Informations en matière de crédit bail	X
<b>- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	
Produits et charges exceptionnels	X
Transferts de charges	X
Produits et charges sur exercices antérieurs	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 279 787.58 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 565 193.92 Euros et dégageant un déficit de 71 366.34- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Ouverture établissement secondaire à Six-Fours-les-plages au 01/01/2021

Fonds de solidarité 1500 euros

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### Informations générales complémentaires

#### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
<b>TOTAL</b>	7 100		
Installations générales agencements aménagements des constructions	7 028		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	9 850		984
Installations générales agencements aménagements divers	8 804		12 697
Matériel de transport	1 234		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	14 018		3 941
<b>TOTAL</b>	40 935		17 622
Prêts, autres immobilisations financières	60		8 000
<b>TOTAL</b>	60		8 000
<b>TOTAL GENERAL</b>	48 095		25 622

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			7 100	7 100
Installations générales agencements aménagements constr.			7 028	7 028
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			10 834	10 834
Installations générales agencements aménagements divers			21 501	21 501
Matériel de transport			1 234	1 234
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			17 959	17 959
TOTAL			58 557	58 557
Prêts, autres immobilisations financières			8 060	8 060
TOTAL			8 060	8 060
TOTAL GENERAL			73 717	73 717

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	6 750	350		7 100
Installations générales agencements aménagements constr.	7 028			7 028
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	7 013	410		7 423
Installations générales agencements aménagements divers	8 804	1 096		9 901
Matériel de transport	1 234			1 234
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 336	1 809		12 145
TOTAL	34 416	3 315		37 731
TOTAL GENERAL	41 166	3 665		44 831

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	350				
Instal.techniques matériel outillage indus.	410				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 096				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 809				
TOTAL	3 315				
TOTAL GENERAL	3 665				

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

### Etat des provisions

#### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	8 060	8 060	
Autres créances clients	51 988	51 988	
Personnel et comptes rattachés	147	147	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 155	3 155	
Débiteurs divers	19 296	19 296	
Charges constatées d'avance	1 089	1 089	
<b>TOTAL</b>	<b>83 734</b>	<b>83 734</b>	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 574	2 574		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	70 175	13 831	56 344	
Fournisseurs et comptes rattachés	151 663	151 663		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 293	7 293		
Taxe sur la valeur ajoutée	19 558	19 558		
Autres impôts taxes et assimilés	253	253		
Groupe et associés	16 162	16 162		
Autres dettes	28	28		
<b>TOTAL</b>	<b>267 705</b>	<b>211 361</b>	<b>56 344</b>	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	70 175			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	70 000			

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	1.0000	51 000			51 000

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	19 296
<b>Total</b>	<b>19 296</b>

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	30
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	824
Dettes fiscales et sociales	27
Autres dettes	28
<b>Total</b>	<b>910</b>

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

**Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 089
Total	1 089

**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

**Crédit bail**

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal. Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			24 000	39 039	63 039
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				2 463	2 463
- dotations de l'exercice			4 682	812	5 494
Total			4 682	3 275	7 956
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				27 681	27 681
- exercice			5 116	9 571	14 687
Total			5 116	37 252	42 368
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			5 116	3 944	9 060
- entre 1 et 5 ans			15 349		15 349
Total			20 466	3 944	24 409
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				392	392
- entre 1 et 5 ans			240		240
Total			240	392	632

**- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

**Produits et charges exceptionnels**

(PCG Art. 831-2/13)

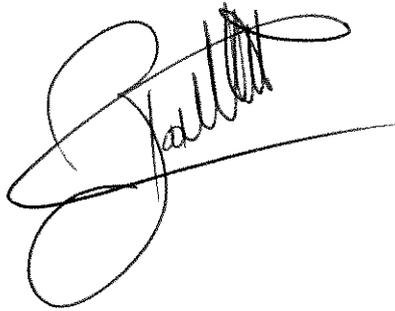
**Transferts de charges**

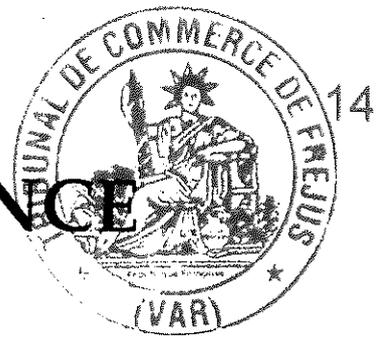
(PCG Art. 831-2/13)

**Charges et produits sur exercices antérieurs**

(PCG Art. 831-2/13)

Le 04/04/2022  
BARTHELEMY NOELLE Gérant maj

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Noelle Barthelemy', with a long horizontal stroke extending to the right.



# CLOTURES DE PROVENCE

GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE

30 NOV. 2022

83300 DRAGUIGNAN  
Déposé sous le N° *2021/8535*

EURL AU CAPITAL de 51.000 €

SIEGE SOCIAL : Quartier Lombardie

83440 TOURETTES

RCS DRAGUIGNAN B : 507 476 695 (2008 B 378)

--  
**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE  
EN DATE 8 JUIN 2022 A 10 H 00**

(SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2021)

----

Madame Noëlle BARTHELEMY associée unique et gérante de la société, propriétaire des 15 parts sociales de 3.400 € chacune composant le capital social,

**A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :**

- ✓ L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021
- ✓ L'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021
- ✓ Rémunération de la gérante
- ✓ La mention des conventions visées à l'article L.223.19 du Code de Commerce
- ✓ La délégation de pouvoirs en vue des formalités

**DECISIONS**

**PREMIERE DECISION**

L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021, lesdits comptes se soldant par une PERTE de 71.366 €.

L'associée unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

**DEUXIEME DECISION**

L'associée unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021 soit une PERTE de 71.366 € au poste « REPORT A NOUVEAU ».

Pour répondre aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, l'associée unique rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au cours des trois précédents exercices.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, l'associée unique précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

#### TROISIEME DECISION

L'associée unique prend acte de ce qu'aucune rémunération n'a été versée à la gérance au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021.

#### QUATRIEME DECISION

L'associée unique déclare approuver purement et simplement le rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L.223.19 du Code de Commerce.

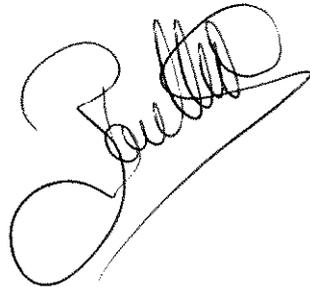
#### CINQUIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

**DE TOUT CE QUE DESSUS IL A ETE DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL  
PAR L'ASSOCIEE UNIQUE ET GERANTE DE LA SOCIETE ET REPERTORIEE  
SUR LE REGISTRE DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE.**

---

L'associée unique et géante,  
Noëlle BARTHELEMY



# CLOTURES DE PROVENCE

EURL AU CAPITAL de 51.000 €  
SIEGE SOCIAL : Quartier Lombardie  
83440 TOURETTES  
RCS DRAGUIGNAN B : 507 476 695 (2008 B 378)

--

TEXTE DU PROJET DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE  
EN DATE 8 JUIN 2022 A 10 H 00  
(SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2021)

----

## PREMIERE DECISION

L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021, lesdits comptes se soldant par une PERTE de 71.366 €.

L'associée unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

## DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021 soit une PERTE de 71.366 € au poste « REPORT A NOUVEAU ».

Pour répondre aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, l'associée unique rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au cours des trois précédents exercices.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, l'associée unique précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

## TROISIEME DECISION

L'associée unique prend acte de ce qu'aucune rémunération n'a été versée à la gérance au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021.

## QUATRIEME DECISION

L'associée unique déclare approuver purement et simplement le rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L.223.19 du Code de Commerce.

## CINQUIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

—

L'associée unique,  
Noëlle BARTHELEMY



# CLOTURES DE PROVENCE

EURL AU CAPITAL de 51.000 €  
SIEGE SOCIAL : Quartier Lombardie  
83440 TOURRETTES  
RCS DRAGUIGNAN B : 507 476 695 (2008 B 378)

--  
TEXTE DU PROJET DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE  
EN DATE 8 JUIN 2022 A 10 H 00  
(SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2021)

## PREMIERE DECISION

L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021, lesdits comptes se soldant par une PERTE de 71.366 €.

L'associée unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

## DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021 soit une PERTE de 71.366 € au poste « REPORT A NOUVEAU ».

Pour répondre aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, l'associée unique rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au cours des trois précédents exercices.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, l'associée unique précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

## TROISIEME DECISION

L'associée unique prend acte de ce qu'aucune rémunération n'a été versée à la gérance au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021.

## QUATRIEME DECISION

L'associée unique déclare approuver purement et simplement le rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L.223.19 du Code de Commerce.

## CINQUIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

—  
L'associée unique,  
Noëlle BARTHELEMY

